



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2019/06/083**

Commande publique – convention de mandat

**OBJET:** Convention du projet de renouvellement urbain de Vauvert, signée notamment avec l'ANRU, Convention EPARECA, Convention OPAH, mandat SPL 30- Approbation et autorisation de signature

**Séance du 3 juin 2019**  
**Date de convocation : 23 mai 2019**  
**Membres en exercice : 33**  
**23 présents – 30 votants**

**L'an deux mille dix neuf, le trois juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Marc JOLIVET, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Marie-José DOUTRES, Bruno PASCAL, Laurence EMMANUELLI, Jean-Noël RIOS, Elisabeth MICHALSKI, William AIRAL, Sandra LIAUTAUD, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL, Sébastien VIDAL, Francine CHALMETON, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, Any LIBRA, Frédéric MEIFFFRE, Joelle CACHIA-MORENO, Philips VELLAS, Jean-Pierre GUSAI.

**Absents ayant donné procuration :**

Elsa INESTA a donné procuration à Jacky PASCAL  
Manon LIBRA a donné procuration à Katy GUYOT  
Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT  
Sabine MALBON a donné procuration à Marc JOLIVET  
Nolwenn GRAU a donné procuration à Frédéric MEIFFFRE  
Marcelle MARC a donné procuration à Any LIBRA  
Nicolas MEIZONNET a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

**Absents :**

Touria BOUJLIL  
Ludovic ARBRUN  
Christophe PELISSE

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance :  
Sandra LIAUTAUD a été élue à l'unanimité.

Suite délibération n° 2019/06/083

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE : Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain, le quartier de la Costière sur la commune de Vauvert a été retenu comme un quartier prioritaire d'intérêt régional.

La nouvelle politique de rénovation urbaine propose aux territoires concernés de mobiliser tous les partenaires, de mettre en synergie toutes les volontés pour co-construire un projet urbain partagé et de mobiliser tous les moyens disponibles pour le mettre en œuvre, dans un espace multiple qui va de l'immeuble au quartier et du quartier à la ville, et de la ville au territoire. Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- o Permettre à chacun de s'épanouir collectivement et individuellement dans un cadre de vie généreux
- o Offrir de nouveaux services solidaires et consolider les relations humaines
- o Faciliter à tous l'accès à un logement digne, abordable et adapté à chaque période de la vie
- o S'ouvrir et se construire une place nouvelle dans la ville.

L'enjeu général du projet sur le quartier « Les Costières » est clairement identifié au travers 3 enjeux spécifiques majeurs : le cadre de vie, les services et commerces, l'habitat.

Ces 3 enjeux font partie intégrante du projet de renouvellement urbain du quartier des Costières.

Ils répondent aux questions posées par le Contrat de Ville.

- o Une vocation résidentielle à conforter (cadre et qualité de vie : circulation et stationnement, espaces publics et urbains, habitat, commerces et services, services publics...)
- o Une vocation culturelle et sportive à développer (équipements culturels et sportifs : école de musique, école de danse, théâtre de plein air, parcours santé...)
- o Une vocation médico-sociale et de santé à créer (équipements de santé : maison médicale pluridisciplinaire, plate-forme de répit et d'accompagnement des aidants, centre d'évaluation et de prévention de la dépendance...)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de préfiguration, signé par tous les partenaires le 9 février 2017, plusieurs études ont été effectuées afin de répondre aux enjeux et vocations stratégiques du quartier définis par l'ensemble des partenaires et la Ville de Vauvert.

1. Une étude urbaine globale a été réalisée par le Cabinet SAFRAN sur l'ensemble du quartier des Costières.
2. Une étude préopérationnelle a été menée par le Cabinet Citémétrie sur la copropriété dégradée du Montcalm
3. Une étude d'Occupation du Parc Social (OPS) réalisée par l'ADIL
4. Une étude commerciale réalisée par l'organisme EPARECA.

Ces différentes études ont permis de faire émerger un programme d'actions concrètes et multipartenariales, en concertation avec les habitants par le biais de la tenue d'ateliers participatifs.

Suite délibération n° 2019/06/083

- o Les copropriétaires du Montcalm pour un montant global de .....437 000 euros HT

**pour un montant total de 15 458 162 euros H.T.**

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'approuver les trois projets de conventions ci-joints
- d'autoriser le maire à signer la convention de Renouvellement Urbain ainsi que toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre, et notamment un mandat à la SPL 30, pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- d'autoriser le maire à signer la convention d'OPAH ainsi que toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre
- d'autoriser le maire à signer la convention E.P.A.R.E.C.A ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Suite délibération n° 2019/06/083

Ainsi, la mise en œuvre du protocole de préfiguration, première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain, se termine et permet la contractualisation avec les partenaires à travers 3 Conventions :

- La Convention du nouveau programme de Renouvellement Urbain sur l'ensemble du quartier des Costières à signer avec l'ensemble des partenaires, notamment l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),
- La Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée pour la copropriété privée du Montcalm
- La Convention EPARECA pour la création du nouveau centre commercial

La participation financière de l'A.N.R.U., au titre du N.P.N.R.U. s'entend pour un montant prévisionnel global de 5 279 480 euros, dont 643 500 euros sur l'opération d'aménagement Nelson Mandela qui sera réintroduite dans la convention NPRU par voie d'avenant en 2020, soit 4 635 980 € H.T. sur la version provisoire de 2019.

La participation financière de l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) au titre de la convention d'OPAH s'entend pour un montant prévisionnel global 948 900 € H.T.

L'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations s'entend pour un montant prévisionnel de 87 500 € H.T. au titre de la convention OPAH.

Les autres partenaires co-financeurs des trois conventions sont :

- o La ville de Vauvert pour un montant global de .....2 095 440 euros HT
- o La Communauté de Communes de Petite Camargue pour un montant global de 1 299 484 euros HT
- o Le Conseil Départemental du Gard pour un montant global de.....1 950 794 euros HT
- o Le Conseil Régional d'Occitanie pour un montant global de .....1 092 725 euros HT
- o L'Europe pour un montant global de ..... 622 192 euros HT
- o L'Etat pour un montant global de ..... 100 000 euros HT
- o Le bailleur SEMIGA pour un montant global de ..... 1 134 837.92 euros HT
- o Le bailleur Habitat du Gard pour un montant global de de .....61 307 euros HT
- o Le bailleur Un Toit pour Tous pour un montant global de .....306 719 euros HT
- o L'E.P.A.RE.C.A. pour un montant global de .....695 353 euros HT